
Renvoi aux comités des finances et de liquidation de la pétition du citoyen Maget, ancien chirurgien-major de la marine, qui demande que sa pension soit conservée, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi aux comités des finances et de liquidation de la pétition du citoyen Maget, ancien chirurgien-major de la marine, qui demande que sa pension soit conservée, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 33;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28851_t1_0033_0000_1

Fichier pdf généré le 30/01/2023

73

Le citoyen Philbert Maget, ancien chirurgien-major de la marine, est introduit. Il expose qu'après plus de douze années de travaux pénibles et des dépenses considérables, il est parvenu à découvrir les moyens de guérir les hernies ou descentes, sans le secours d'aucun bandage; que cette découverte lui valut, sous l'ancien régime, d'abord huit mois de détention, et ensuite une pension de 400 livres, à la charge, par lui, de s'éloigner de cinquante lieues de la capitale. Cette pension lui a été payée exactement jusqu'aux six premiers mois de 1790, quoiqu'il n'eût jamais obtenu son brevet: il prie la Convention de vouloir bien, attendu son grand âge et ses services, la lui conserver.

Le président répond, et invite le pétitionnaire à la séance. La Convention nationale renvoie sa pétition, et les pièces y jointes, aux comités des finances et de liquidation (1).

74

Le citoyen Duplex (2) se présente; le citoyen Brugnière (3), son défenseur officieux, obtient la parole. Il développe les persécutions que Duplex a essayées de la part de Lapalus, les blessures qu'il a reçues au service de la République: l'état de dénuement où il se trouve invoque en même temps, et la justice, et la bienfaisance de la Convention (4).

Le cⁿ BRUGNIERE. Que l'Assemblée est maestueuse, quand elle se partage entre les soins qu'exige la coalition des tyrans, et ceux qu'elle doit au salut des individus. Cinias disoit du sénat romain, c'est une assemblée de rois. Je dirai de la Convention nationale de France, c'est une assemblée de sages. Votre décret qui met Lapalus en arrestation, a rendu la vie à ces patriotes. Recevez mes sermens de confiance jusqu'à la mort pour le bonheur du peuple, et de sanctionner par l'effusion de tout mon sang, les principes éternels de la raison, de la justice et de la nature (5).

UN MEMBRE sollicite une indemnité de cent pistolets pour ce patriote opprimé (6).

Ils sont admis à la séance, et leur pétition est renvoyée au comité des secours (7).

75

Le citoyen Charles-François Legraux, maréchal-des-logis dans la gendarmerie nationale,

(1) P.V., XXXIV, 363.

(2) Fr-Marie Duplex était né à Charlieu. Il commandait le b^{on} de Rhône-et-Loire à l'A. du Rhin.

(3) Ou Baugnière ou Brugière. Voir sa pétition dans *Arch. parl.*, LXXXIV, 425 et LXXXV, 340.

(4) P.V., XXXIV, 363. *Batave*, n° 412; *Débats*, n° 560, p. 228; *J. Mont.*, n° 141; *Mon.*, XX, 119; *Mess. soir*, n° 593.

(5) *J. Sablier*, n° 1234.

(6) *J. Perlet*, n° 558.

(7) P.V., XXXIV, 363.

à la résidence de Crépy, département de l'Oise, au nom des administrateurs de son district, offre à la patrie 64 livres de salpêtre qu'il a extrait et fabriqué lui-même. A cette offrande, il joint une pièce d'argent, portant l'effigie d'un des derniers tyrans de la France (1).

Le cⁿ LEGRAUX: « Législateurs,

Les administrateurs du district de Crépy, désirant porter le bon exemple et enflamer le zèle des citoyens de l'arrondissement à conjurer tous les élémens pour protéger notre sainte Liberté contre les attentats des despotes, ont agréé mon zèle pour extraire des entrailles de la terre le foible essai de salpêtre que j'ay l'honneur de vous présenter.

Il y en a 64 livres, c'est le prélude d'une plus grande quantité, et j'y travaillerai je vous assure. J'ay 28 ans de service, quelques blessures graves, que je me reproche d'avoir reçu au service d'un tyran, cependant je ne voyois pas comme cela cétoit toujours pour ma patrie, he bien! puisque mes infirmités me privent de la satisfaction d'aller face à face combattre nos ennemis, je disais en faisant ce salpêtre, ha! M^{rs} les esclaves, si je ne vous tue de loin, voilà qui vous fera voir l'autre monde de près; Et puis je travaillois comme un républicain de vingt ans.

Citoyens représentans, je suis aussy chargé de vous remettre cette lettre qui vous est adressée par les communes de Maurienvil et de Bonneuil, avec cette pièce d'argent qui porte l'effigie d'un tyran, pas meilleur que les autres (2).

Le président répond, et invite le pétitionnaire à la séance; la Convention nationale décrète la mention honorable des dons et leur insertion au bulletin (3).

76

Une députation de la société populaire, montagnarde, sans-culotte et républicaine de Montbéliard est introduite.

L'orateur dit:

« Grâces soient rendues au génie protecteur du peuple français et à votre infatigable surveillance; la France est encore une fois sauvée: une conspiration horrible était tramée pour anéantir la liberté; mais votre sagesse et votre énergie ont su déjouer les complots de ces scélérats, qui voudraient détruire le règne de la liberté et de l'égalité, pour y substituer celui de la tyrannie (4).

« Que les vengeances nationales pèsent sur les têtes de ces monstres qui déchirent le sein de leur mère, et que le sol de la Liberté soit purgé de ces êtres infâmes. Eh! qu'espèrent-ils ces ennemis du peuple?

Pensent-ils que les Français voudraient recourber leurs têtes sous le joug tyrannique qu'ils ont brisé! non, jamais. « Il invoque la

(1) P.V., XXXIV, 364. *Bⁱⁿ*, 14 germ. (suppl^t); *M.U.*, XXXVIII, 267.

(2) C 297, pl 1020, p. 31.

(3) P.V., XXXIV, 364.

(4) P.V., XXXIV, 364. *Débats*, n° 566, p. 323; *Bⁱⁿ*, 16 germ. (suppl^t).